ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/OANR5I 140F97236



## 14ème legislature

 Question N°:
 De M. Bernard Deflesselles (Les Républicains - Bouches-du-Rhône 97236
 Question écrite

 Ministère interrogé > Environnement, énergie et mer
 Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire

 Rubrique >énergie et carburants
 Tête d'analyse > électricité

 Analyse > télérelève. compteurs. déploiement.

Question publiée au JO le : 05/07/2016

Date de changement d'attribution : 18/05/2017

Date de renouvellement : 11/10/2016 Date de renouvellement : 17/01/2017 Date de renouvellement : 25/04/2017

Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)

## Texte de la question

M. Bernard Deflesselles attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur les risques pour la santé publique liés à l'installation des compteurs à radiofréquences de type Linky. La transposition en droit français de directives européennes avec notamment la loi sur la transition énergétique de 2015 aboutissant aux articles R. 341-4 et suivants du code de l'énergie, obligent légalement ERDF à déployer le compteur communicant Linky et cela sans obtenir l'accord préalable du client pour poser un compteur. Or depuis plusieurs semaines des inquiétudes, préoccupations ou interrogations voient le jour chez nos administrés liées au remplacement des compteurs électriques traditionnels par des compteurs communicants Linky. Aussi il lui demande de vouloir lui préciser les risques engendrés par l'installation de tels compteurs sur la santé publique.